

L'accident de service

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le [bordereau de saisine](#) ou un courrier indiquant de manière précise son objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- La déclaration administrative de l'accident de service ou de trajet détaillant précisément les circonstances de celui-ci, datée et signée par l'agent,
- Le rapport hiérarchique qui relate les circonstances exactes et détaillées de l'accident (il appartient à l'employeur de s'assurer de la réalité des faits. C'est le résultat d'une enquête administrative),
- Les déclarations des témoins (le cas échéant),
- Le certificat médical initial de constat des lésions (**volet 1 ou 2**). La transmission de ce certificat est obligatoire. Le certificat doit mentionner le siège et la nature des blessures,
- Les certificats médicaux de prolongation, le cas échéant,
- Le certificat de reprise du travail, s'il y a lieu,
- Le certificat final descriptif de guérison ou de consolidation (qui peut être le même que le certificat de reprise s'il n'y a pas de soins après celle-ci),
- Un état récapitulatif des différents arrêts de travail liés à l'accident,
- Le rapport écrit du médecin du travail (sur demande du Conseil Médical Plénier),
- L'expertise médicale, si elle a été réalisée,
- Liste et détail des éléments d'autres accidents de service / maladies professionnelles historiques de l'agent portant sur le même siège de lésions,

En cas d'accident de trajet, rajouter :

- Le plan précisant le trajet habituel et le trajet concerné par l'accident,
- Les horaires de travail,
- La durée normalement nécessaire pour effectuer le trajet,
- Les procès-verbaux de gendarmerie ou le rapport de police, le cas échéant,
- Dans le cas d'une interruption ou d'un détour lors du trajet, apporter des précisions sur les motivations de cette interruption ou du détour effectué.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.